



Commune mixte de Lajoux

Bureau Communal CH – 2718 Lajoux (JU)

Lajoux, le 25 avril 2024

AVIS A LA POPULATION

No 04/24

PROJET DE STRUCTURE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Nous avons le plaisir de vous informer de la mise en place d'une commission intercommunale entre Lajoux et Les Genevez. Cette commission aura pour mission de concrétiser le projet de création d'une structure d'accueil de la petite enfance et de garde de jour pour les enfants scolarisés dans la région de la Courtine.

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles et de démontrer l'importance de ce projet auprès des autorités cantonales, nous avons lancé une nouvelle enquête auprès des parents de la Courtine ayant des enfants de moins de 12 ans. Le formulaire d'enquête est disponible sur les sites internet des communes de Lajoux et des Genevez.

Le Conseil communal vous tiendra informés de l'avancée de cette collaboration.

INFORMATION – FERMETURE DE PASSAGE A NIVEAU

Nous vous informons que les Chemins de fer du Jura procéderont à une fermeture du passage à niveau situé à la Combe du

mercredi 12 juin 2024 dès 8h00 jusqu'au jeudi 13 juin 2024 à 10h00

Durant cette fermeture, un entretien de la géométrie de la voie ainsi qu'un remplacement du matériel de superstructure de la voie seront effectués.

Nous vous remercions de votre compréhension.



AVS POUR PERSONNES SANS ACTIVITE LUCRATIVE

L'agence communale AVS rappelle que les personnes sans activité lucrative, dès l'âge de 17 ans ainsi que les étudiants doivent verser la cotisation minimale annuelle durant l'année, afin de ne pas être pénalisés par le manquement d'années de cotisations. Il est possible d'effectuer un rattrapage de cotisations rétroactivement jusqu'à 5 ans.

Si vous avez des questions concernant vos cotisations manquantes, nous vous recommandons de contacter directement votre caisse de compensation afin d'obtenir des informations spécifiques à votre situation. Ils pourront vous fournir des détails sur les cotisations et les prestations.

L'agence communale AVS se tient également à disposition au 032/484.94.27.

TAXE DES CHIENS 2024

Pour rappel, tenue des animaux

Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique. Il est en outre interdit aux maîtres de laisser les crottes de leur animal sur la totalité des endroits publics ainsi que sur des propriétés privées de tiers. Des distributeurs de sachets pour ramasser les déjections sont à disposition sur plusieurs sites de la commune. Les sachets doivent être éliminés ensuite avec les ordures ménagères. Nous comptons sur la collaboration de tous les détenteurs d'animaux pour respecter ces mesures et maintenir ainsi une commune propre et agréable, ainsi que de bonnes relations de voisinage.

Identification

La banque suisse de données se nomme AMICUS. Chaque nouveau détenteur de chien doit :

- S'annoncer comme nouveau détenteur de chien auprès de sa commune de domicile, afin d'obtenir un numéro d'identification.
- Faire ensuite inscrire son chien dans AMICUS par le vétérinaire.
- Remettre à la commune une copie de l'inscription AMICUS établie par le vétérinaire.

Tous les propriétaires doivent annoncer chaque modification : changement d'adresse, acquisition ou prise en charge d'un chien pour plus de trois mois, décès d'un animal - dans les 10 jours - à la banque de données AMICUS ainsi qu'à l'administration communale.

Chaque chien continue d'être identifié au moyen d'une puce électronique, qui doit être apposée par le vétérinaire au plus tard 3 mois après sa naissance.

Conformément aux directives, nous invitons chaque nouveau propriétaire de chien concerné à annoncer son animal en transmettant la feuille d'enregistrement AMICUS au Secrétariat communal et à tous les propriétaires (nouveaux ou anciens) à signaler les modifications concernant leur animal (décès, vente, déménagement, etc...) jusqu'au **24 mai 2024**, au moyen du coupon-réponse ci-dessous. La date de référence étant le 1^{er} mai de chaque année.

Après le 31 mai 2024, aucune demande de modification ne sera acceptée.

L'émolument annuel accepté par l'Assemblée du budget est fixé à **Fr. 90.-/chien.**

Propriétaire :

Nom : Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Chien 1 :

Nom : Date de naissance :

Race : Sexe (m/f) : Robe :

*Mutation et date :

Identification (type et n°) :

Chien 2 :

Nom : Date de naissance :

Race : Sexe (m/f) : Robe :

*Mutation et date :

Identification (type et n°) :

***Type de mutation : A = Achat V = Vente D = Décès**

✂

BOURSES

Les bourses pour étudiant-e et apprenti-e seront distribuées **dès le lundi 13 mai 2024 jusqu'au lundi 10 juin 2024.**

La bourse sera versée sur le compte bancaire/postal de la personne en étude ou en formation.

Lors de votre passage au guichet communal, nous vous remercions de bien vouloir vous munir de votre numéro IBAN ainsi que **d'une attestation à jour de votre école de formation ou de votre entreprise formatrice.**

Vous avez également la possibilité de nous faire parvenir votre n° IBAN ainsi que l'attestation par mail à commune@lajoux.ch.

Jura-24 : Trois mois pour fêter les 50 ans du 23 juin

Jura-24, c'est trois mois d'expositions et d'événements aux quatre coins du canton pour fêter le plébiscite du 23 juin 1974. Le jubilé commence le 23 juin et dure jusqu'à fin septembre.

À Porrentruy, l'histoire de la création du canton surgit de l'obscurité grâce à la projection de documents d'archives. L'industrie et l'artisanat jurassien présentent leur cabinet de curiosité dans un pavillon en bois créé pour l'occasion à Delémont, tandis qu'on rêve 2074 à Moutier en traversant une œuvre d'art immersive et les créations des classes jurassiennes pour accéder au Forum 2074.

Et dans les Franches-Montagnes ? Sur le haut plateau, Jura-24 se décline en deux variantes : balades et exposition. Trois balades sont proposées pour (re)découvrir les paysages franc-montagnards et leur incroyable patrimoine. Mais qu'elle sera la particularité des itinéraires qui relient La Combe aux Genevez en passant par Lajoux, Le Noirmont aux Breuleux ou de la boucle de Saignelégier ? Chacun d'eux est rythmé par trois cadres en bois qui transforment un bout de paysage en tableau vivant. Tantôt ordinaires, tantôt exceptionnels, ces points de vue font l'objet de commentaires disponibles grâce à des codes QR sur ce qui fait leur richesse patrimoniale : un lien à l'histoire, à la biologie, à l'industrie, à l'art, à l'agriculture, au patrimoine bâti...

L'exposition prévue à l'Espace Sur-La-Velle au Noirmont s'intéresse pour sa part à des points de vue immortalisés sur des photos anciennes, des cartes postales ou des œuvres d'art. Ces points de vue sont visités par le photo-club des Franches-Montagnes qui les prend en photo, parfois 100 ans plus tard ! Certaines vues font également l'objet d'une projection dans le futur, histoire d'imaginer les paysages de demain.

La beauté des Franches-Montagnes est-elle éternelle ? Oui, à coup sûr. Mais les paysages ont changé, changent et changeront encore sous le coup des mutations économiques, sociologiques et culturelles. C'est ce que montre l'exposition à l'Espace Sur-La Velle, organisée en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Doubs qui y présentera également son observatoire du paysage.

Le paysage franc-montagnard à travers le temps, miroir de l'évolution économique, culturelle et sociale du haut plateau jurassien.



Carte postale de Lajoux, Fonds MJ.2016.46, 140, MJAH.

C'est le printemps ! L'Action Jeunesse Régionale ouvre les portes du local de Malleray pour faire la fête !

À vos agendas, la fête du printemps aura lieu le samedi 27 avril 2024 au local de Malleray, Grand-Rue 44. Organisée par l'Action Jeunesse Régionale (AJR) et les jeunes, un programme riche et varié vous attend tout au long de la journée.

À la découverte d'un lieu 100% pour la jeunesse !

À partir de 10h00 et tout au long de la journée, des visites des locaux de l'AJR seront proposées. C'est l'occasion pour toutes et tous, peu importe votre âge, de découvrir les lieux mis à disposition des jeunes de la région ainsi que les différentes activités qui s'y passent.

Le graffiti à l'honneur !

Sous la houlette de l'artiste graffeur Tavannois Cyril Alarcon, un atelier graffiti sera mis sur pied pour les jeunes. L'occasion pour eux de découvrir une nouvelle technique de dessin et de partager un moment fun !

Pour embellir le jardin, dès 10h00, une fresque sera réalisée avec les jeunes sur le garage de l'Action Jeunesse Régionale.

L'inscription à cet atelier est gratuite et possible par téléphone au 032 492 10 30 ou par e-mail info@a-j-r.ch jusqu'au vendredi 19 avril 2024. Les places sont limitées, repas de midi offert, accessible à toutes et tous dès 10 ans.

Pour découvrir le résultat final de la fresque et terminer la journée en beauté, rendez-vous à 15h00 pour l'inauguration du graffiti.

Les jeunes en action...

Différents vêtements et accessoires à petit prix seront mis en vente par des jeunes dans l'espace vide-dressing. Accessible dès 10h00, venez faire vos emplettes.

Une touche artistique sera également présente. L'école de danse « Flash Move » présentera ses chorégraphies pour agrémenter la partie officielle qui débutera à 11h30.

Envie de danser ? Ou d'apprendre quelques pas ? Cette démonstration sera suivie d'un atelier de danse ouvert à toutes et tous animé par « Flash Move ». Entre 12h15 et 14h00 venez essayer la danse. Cet atelier étant gratuit et sans inscription.

Pour les petits creux :

Pour rassasier les plus affamés, entre 12h15 et 14h00, il vous sera possible de venir déguster hot-dogs et saucisses accompagnées de pain pour CHF 2.- pièce. Tout au long de la journée, Bar à sirop et pâtisseries sucrées seront également à votre disposition.

Infos pratiques:

Date : Samedi 27 avril 2024
Lieu : Grand-Rue 44, 2735 Malleray
Âge : Tout public
Encadrement : L'équipe d'animation socioculturelle est toujours présente pendant la journée.

COURSE VTT MARATHON

L'association JURACE organise une course de VTT marathon par étape qui se déroulera dans le Canton du Jura du 18 au 20 mai 2024.

Une des étapes prévoit un passage par Lajoux dans la journée du 19 mai entre 10h30 et 14h00.

L'association est à la recherche de bénévoles. Les personnes intéressées peuvent consulter le lien internet suivant : www.jurace.ch/involve/volunteer



AVIS DE CONSTRUCTION

Requérant : Monsieur Manuel Teixeira Barbosa

Projet : Ouverture de fenêtres et réalisation de murets en bordure

Au lieu-dit : Crât des Oiseaux 281- n° de parcelle : 678

Zone d'affectation : Zone d'habitation (HAa)

Dimensions :
3 fenêtres : longueur : 1.80m / largeur 0.52 m
2 fenêtres : longueur : 1.30 / largeur : 0.68 m
Muret côté sud-est : longueur 19.82 m / hauteur : 0.30 m
Muret côté nord : longueur : 12.67 m / hauteur : 1.20 m

Genre : Matériaux : fenêtres : PVC / Murets : béton

Dépôt public de cette demande, avec plans, **jusqu'au 7 mai 2024**, au Secrétariat communal de et à 2718 Lajoux où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement (Date du timbre-poste faisant foi).

INFORMATION POUR LA POSE DE PANNEAUX SOLAIRES EN TOITURE

Requérants : Coopérative Energies Durables Franches-Montagnes (EDFM)

Projet : **Installation solaire photovoltaïque sur la toiture côté nord/sud** du bâtiment de la Maison des œuvres sis sur la parcelle n° 73 au lieu-dit « Route Principale ».

Surface : Environ 443 m²

AVIS DE CONSTRUCTION

Requérant :	Office de la culture, Hôtel des Halles, Rue Pierre-Péquignat 9, 2900 Porrentruy 1
Auteur du projet :	Addesign, Stéphane Schindelholz, Chemin des Adelles 8, 2800 Delémont
Projet :	Pose de 9 panneaux en bois présentant l'évolution des patrimoines paysagers franc-montagnards dans le cadre du projet Jura-24 célébrant le 50 ^{ème} anniversaire du 23 juin ; les cadres sont répartis le long de 3 balades ; durée totale de l'installation : 4 mois
Cadastres :	Les Genevez: RP 30.1; Lajoux: 429; Saignelégier: 268 et 374; Le Noirmont: 3118; Muriaux: 502; Les Breuleux: 2005; Le Bémont: 166. Lieux-dits : Les Genevez: Champs Bourgogne (BF RP 30.1); Lajoux: Moulin dos le Cras (BF 429); Saignelégier: Sous les Cerisiers (BF 268), Sous-la-Neuvevie (BF 374); Le Noirmont: Outre les Rangiers / Pré les Pierres (BF 3118); Muriaux: Le Peuchapatte (BF 502); Les Breuleux: Le Peu-Girard (BF 2005); Le Bémont: Les Cufattes.
Affectation de la zone :	Hors zone à bâtir
Requête spéciale :	Article 27 LCAT
Genre de construction :	Cadre en poutre de sapin brut raboté ; pieds idem jusqu'à une profondeur de 80 cm, sans fondation béton.
Dimensions :	Longueur 2m60, largeur 0m14, hauteur 2m00, hauteur totale 2m30.
Requête spéciale :	Demande de soutien au sens de l'article 97 LAgr.

Dépôt public de la demande avec plans aux secrétariats des communes de 2338 Muriaux, 2340 Le Noirmont, 2345 Les Breuleux, 2350 Saignelégier, 2714 Les Genevez, 2718 Lajoux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée **au 13 mai 2024**.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

INFORMATION POUR LA POSE DE PANNEAUX SOLAIRES EN TOITURE

Requérants :	Madame et Monsieur Crisan Donna et Affolter Stéphane, Route Principale 58, 2718 Lajoux
Projet :	Installation solaire photovoltaïque sur la toiture côté sud du bâtiment sis sur la parcelle n° 52 au lieu-dit « Route Principale ».
Surface :	Environ 112 m ²